

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**16 août 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 16 août à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Jean-Pierre CAPON, maire.

**Présents** : DUJARRIER Yves – BULARD Catherine – MAHE Christophe – SOYER Jacqueline – CHABIN Sylvie - SOYER François – PONTIER Valérie – ORVAIN Alexandre – MICHEL Axelle.

### **Adhésion de la commune de Vannecrocq à la CCLPA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Vannecrocq à la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge et donc du retrait de la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur Beuzeville.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Vannecrocq à la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge et donc du retrait de la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur Beuzeville.

### **Demande de C.U. CHARLEMAINE Michel**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de certificat d'urbanisme de Mr CHARLEMAINE Michel pour la construction d'une habitation sur les parcelles cadastrées D 147 – D 148 ces terrains sont desservis en eau et en électricité.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré le conseil municipal donne son avis sur le projet ainsi qu'il suit :

Pour	5
Contre	4
Abstention	1

### **Modification des statuts de la CCLPA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge ainsi qu'il suit :

#### **Article 5 – Objet de la Communauté de Communes**

L'objet de la Communauté de Commune Lieuvin Pays d'Auge est d'exercer au sein d'un espace de solidarité les compétences suivantes :

#### **Compétences optionnelles :**

Action sociale. Il est précisé :

A supprimer :

Prise en charge du transport et des séances de natation pour les enfants des écoles primaires.

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Commune Lieuvin Pays d'Auge.

**Mise aux normes handicapées salle de bain logement communal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il avait été décidé, lors de précédentes réunions, de procéder à la mise aux normes handicapées de la salle de bain du pavillon communal occupé par Mme BRUZEAU-BEUCHERIE Catherine, car cette personne est en situation de handicap. Il donne lecture des devis présentés par l'entreprise LARCHER Pascal d'Epaignes qui s'élève à 1758€ HT et l'entreprise Plomberie Cormeillaise de St Sylvestre de Cormeilles pour un montant de 1427.77€ HT.

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'effectuer les travaux de mises aux normes handicapées du logement communal et accepte les devis précédemment cités pour un montant total HT de 3185.77€.

Il sollicite une subvention du conseil départemental de l'Eure.

**Débat sur les orientations générales du PADD du PLU**

Suite à l'examen du compte rendu du rapport de projet de territoire du 19 mai 2016, le conseil municipal, au vu des éléments présents, approuve totalement le plan et l'ensemble des discussions au sujet du projet de territoire et notamment la trame verte et bleue.

**Demande de certificat d'urbanisme Mme BOYRIVEN-SANI**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux demandes de certificat d'urbanisme de Mme BOYRIVEN-SANI, l'une pour la transformation d'un bâtiment en habitation et l'autre pour le détachement d'une parcelle cadastrée AB 80 rue des Marchardières.

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré le conseil municipal donne son avis sur le projet ainsi qu'il suit :

Pour	3
Contre	4
Abstention	3